



RSLH - Règlement de Sécurité, la Loi Handicap et ses textes d'application dans les ERP

Dernière mise à jour le 04/10/2020

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Formation visant à préparer les interlocuteurs directs ou indirects des commissions de sécurité incendie, à rédiger une notice de sécurité conforme aux exigences réglementaires et de répondre aux demandes des commissions de sécurité lors de leur visite.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

- Etre capable de rédiger et d'utiliser une notice descriptive de sécurité
- Etre en mesure de répondre aux demandes des commissions de sécurité.
- Comprendre les textes réglementaires liés à la loi handicap
- Savoir mettre en application cette réglementation dans le cadre de projets ERP

PUBLIC CONCERNÉ

Gestionnaires de patrimoine, Architectes ou ses équipes chargées de travailler sur des projets ERP et toutes personnes souhaitant se familiariser avec les textes réglementaires en ERP.

PRÉ-REQUIS

Aucun

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUE

MODALITES D'EVALUATION

Profil du / des Formateur(s)

Formateur en Sécurité incendie, spécialisé dans le Règlement de Sécurité, la Loi Handicap et ses textes d'application dans les ERP.



Niveau

Formation visant à préparer les interlocuteurs directs ou indirects des commissions de sécurité incendie, à rédiger une notice de sécurité conforme aux exigences réglementaires et de répondre aux demandes des commissions de sécurité lors de leur visite.



Modalité



Effectif par session
à participants



Durée

2 jours (14 heures)

PROGRAMME

Jour 1 :

- Historique de la réglementation incendie.
- Le règlement de Sécurité Incendie.
- Articulation des articles des dispositions générales et des dispositions particulières.
- les principales règles liées à la construction (articles CO).
- Les moyens de Secours (généralités).
- Les locaux à sommeil du 1er et 2ème groupe.

Jour 2 :

- Les commissions d'accessibilité.
- Démarche administratives : autorisation de travaux, attestation.
- La loi handicap et les ERP :
 - >> Règles applicables et règles complémentaires pour les ERP Neufs (à construire),
 - >> Règles applicables pour les ERP existants,
 - >> Motifs de dérogations.
- Les espaces d'attentes sécurisés.
- Travail en commun. Etude de plans.